

point n°5 – restructuration des moyens hauturiers du DCS

Déclaration liminaire

CTM du 27 mai 2021

La réforme du Dispositif de Contrôle et de Surveillance voulue par la Direction des Affaires Maritimes s'appuie sur une étude empirique des besoins de contrôles. Le pari est audacieux et l'objectif final à atteindre (20% de contrôles en plus dans les 5 prochaines années) nous semble peu crédible.

Et nous pouvons expliquer ce scepticisme : tout d'abord parce que, mathématiquement, la diminution du nombre de moyens par le désarmement de 3 vedettes qui n'avaient pas à rougir de leurs résultats en termes de contrôles, et la configuration nouvelle à moyens constants en nombre d'agents, ne permet pas une telle projection. Ensuite, certains paramètres ont été éludés de l'équation : les conditions météorologiques, les contraintes mécaniques et autres avaries, la formation des agents, etc... Enfin, le vivier de personnel qualifié est en raréfaction au regard de la moyenne d'âge assez avancée sur les moyens nautiques et le recrutement est très défaillant. A cela s'ajoute une réglementation des pêches complexe, avec parfois plus aucun cadre législatif...

Sur le plan RH, cette réforme a été imaginée, dessinée et imposée par un petit groupe de personnes choisies par notre administration et contrairement à ce qui est dit dans le rapport, sans avis ni négociation avec les partenaires sociaux relégués au simple statut d'informés !

Les votes majoritairement négatifs qui se sont exprimés dans les CT des DIRM en sont une preuve éclatante. Par ces votes, la FSU et la majorité des organisations syndicales ont voulu montrer, sans mettre en péril l'intérêt financier de ses mandants, combien ils réprouvaient la méthode employée.

Des questions que nous avons pourtant soulevées au cours de nos entretiens tant avec Madame la Ministre de la Mer qu'avec le Directeur des Affaires Maritimes ainsi que par courrier sont restées encore aujourd'hui sans réponse ni prise en compte !

Nous sommes plus que jamais en attente d'explications des critères et des choix qui ont prévalu dans le repositionnement des équipages où l'on entrevoit bon nombre d'incohérences, parfois même d'injustices.

Bien entendu, la FSU s'est engagée auprès des agents à porter toutes les réclamations qui ne manqueront pas de surgir des propositions de postes que l'administration voudrait leur imposer.

En conclusion, la FSU pense que ce chantier dit « de modernisation » qui manque singulièrement d'envergure va se faire au détriment de son personnel. Celui-ci va y perdre une fois de plus une certaine qualité de vie au travail : l'effectif par bordée passant de 17 à 15 agents et un rythme de travail réduit de 9 à 8 missions annuelles, ne permettant plus la possibilité de poser des congés. Le fait que l'administration puisse changer les dates de mission avec un préavis de 15 jours bouleverse les périodes de repos des agents et impacte significativement leur vie de famille. Nous demandons entre autre que les plannings comprennent des périodes immuables pour plus de respect de leur vie privée.

La FSU n'accepte pas de voir toutes ces questions restées sans réponse et demande la tenue d'une réunion spécifique de négociation notamment sur l'organisation des missions, les conditions de travail, les congés, les critères de choix des propositions d'affectation, la formation et un bilan sur les affectations projetées.

Merci pour votre attention.